

Revue Africaine des Sciences de l'Antiquité **SUNU XALAAAT**

N° 4, Décembre 2024, p. 246-262.

La négation renforcée dans *Cligès* et *Philomena* de Chrétien De Troyes et la *Chanson De Roland*

Djibril THIAW
Université Cheikh Anta Diop de Dakar
djibril.thiaw@ucad.edu.sn

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

La négation renforcée dans *Cligès* et *Philomena* de Chrétien De Troyes et la *Chanson De Roland*

Résumé. La négation renforcée se construit en ancien français avec l’adverbe *ne* en corrélation avec un forclusif. Lorsque le forclusif est à l’origine, un substantif comme *pas*, *point*, *mie*, ou *gote*, la négation est totale. Vers le XII^e siècle, les substantifs se vident de leur sens pour se grammaticaliser. Lorsque le forclusif est un adverbe, un adjectif ou un indéfini, en plus de son rôle de corrélatif, il oriente la forme négative vers les domaines temporel et quantitatif. On est alors dans le cadre de la négation partielle. Les outils utilisés sont *ja*, *jamés* (*ja mes*, *jamais*), *plus*, *onques* (*unc*, *unkes*), *mes*, *gues* (*gaires*, *gueires*), *rien*, *nul* etc. Ces différents morphèmes pouvaient se retrouver dans des combinaisons assez variées pour exprimer la négation partielle.

Abstract. La négation renforcée se construit en ancien français avec l’adverbe *ne* en corrélation avec un forclusif. Lorsque le forclusif est à l’origine, un substantif comme *pas*, *point*, *mie*, ou *gote*, la négation est totale. Vers le XII^e siècle, les substantifs se vident de leur sens pour se grammaticaliser. Lorsque le forclusif est un adverbe, un adjectif ou un indéfini, en plus de son rôle de corrélatif, il oriente la forme négative vers les domaines temporel et quantitatif. On est alors dans le cadre de la négation partielle. Les outils utilisés sont *ja*, *jamés* (*ja mes*, *jamais*), *plus*, *onques* (*unc*, *unkes*), *mes*, *gues* (*gaires*, *gueires*), *rien*, *nul* etc. Ces différents morphèmes pouvaient se retrouver dans des combinaisons assez variées pour exprimer la négation partielle.

Mots-clés : Parole, polysémie, expressions, contexte, sens, évolution.

Keywords: Word, polysemy, expressions, context, meaning, evolution.

Introduction

La négation se fait sur le plan grammatical *par l'utilisation d'outils qui permettent de nier la phrase dans son entier (plus exactement le prédicat verbal) ou seulement l'un de ses constituants*¹. En ancien français, les adverbes *non* et *ne* constituent les outils de base de la négation.

L'adverbe *ne* pouvait suffire à lui seul pour exprimer la négation en français médiéval, comme on l'a déjà vu dans un article antérieur. Elle pouvait cependant être renforcée et donc accompagnée d'un autre mot appelé forclusif, qui vient participer au processus de négativation et l'achever. En effet, *la présence d'un forclusif ouvre, après cette première tension, une seconde tension qui conforte le mouvement au-delà du seuil de négativité. Le forclusif renforce la négation en la rendant irréversible*².

La nature du forclusif est variable : il peut être un substantif, un adverbe, ou un indéfini. Lorsqu'il est substantif, le forclusif fonctionne comme un corrélatif de la négation. Il forme avec l'adverbe *ne* une négation totale. En revanche, lorsqu'il est adverbe ou adjectif ou pronom indéfini, le forclusif oriente la forme négative vers les domaines temporel ou quantitatif. Il s'associe ainsi à l'adverbe *ne* pour exprimer la négation partielle.

1. La négation totale

En ancien français, la négation totale pouvait être exprimée par l'adverbe *ne* renforcé par un forclusif d'origine substantivale. En effet, *assez tôt la négation a été renforcée, par besoin d'expressivité, à l'aide de substantifs positifs, signifiant une quantité minimale : mie (= « miette »), pas (= « un pas »), point, gote (= « goutte »)*³. Ces substantifs vont se vider de leurs sens premiers à partir du XII^e siècle pour se grammaticaliser. Ils deviennent ainsi des adverbes auxiliaires de la négation.

1.1. La négation *ne ... pas*

Le substantif *pas*, qui signifie « *quantité minimum de déplacement* » a été très tôt associé à l'adverbe de négation *ne* pour lui servir d'auxiliaire. Le système corrélatif ainsi formé pouvait nier n'importe quel verbe. On le

¹ Joly Geneviève, 2009, *L'ancien français*, Édition Belin, Paris, p. 175.

² Joly Geneviève, 2012, *Précis d'ancien français, Morphologie et syntaxe*, Armand Colin, 2^e édition, Paris, p. 334.

³ Moignet Gérard, 1934, *Grammaire de l'ancien français*, éditions Klincksieck, Paris, p. 277.

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

La négation renforcée dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien De Troyes et la *Chanson De Roland*

retrouve dans les premiers textes de l'ancien français comme *La Chanson de Roland* :

*Icele tere, ço dit, dunt il est seindre,
Soleill n'i luist ne blét n'i poet pas creistre, (La Chanson de Roland, v. 979-980)*

(Dans le pays, dit-on, dont il est seigneur, on ne voit pas le soleil, le blé ne peut pas y croître.)

L'emploi de *pas* comme auxiliaire de l'adverbe de négation *ne* sera plus répandu à partir du XII^e siècle :

Ne s'acordent pas bien ansamble // Repos et los, si con moi sanble, (Cligès, v. 157-158)

(Repos et gloire s'accordent mal ensemble, à ce qu'il me semble).

Dans cet emploi, *ne ... pas* est en début de phrase. Il encadre le verbe conjugué *s'acordent* dont le sujet est inversé. Dans certains emplois, la négation encadre le verbe conjugué suivi du pronom personnel sujet inversé :

Don ne doi je pas honte avoir (Philomena, v. 134) (Je n'ai donc pas à être honteux)

Lorsque le verbe de la proposition est conjugué à un temps composé, la négation encadre l'auxiliaire et le participe passé vient après le second élément comme en français moderne :

-Non, voir, dame, n'est pas venue (Philomena, v. 915) (- Non, madame, elle n'est pas venue).

Cependant, pour des raisons métriques sans doute, et avec la liberté dans l'ordre des mots qui caractérise l'ancien français, le système *ne ... pas* peut encadrer tout le verbe conjugué à un temps composé. Dans l'exemple qui suit, le second élément du système de la négation (*pas*) assure la rime avec le vers suivant :

*Mes il n'i ont trovee pas // La voie sainne ne le pas (Cligès, v. 1743-1744).
(Mais l'accès et le passage ne sont pas libres).*

On peut également remarquer que l'ordre des éléments du système *ne ... pas* est interchangeable, mettant ainsi le substantif avant l'adverbe de négation :

« Biaux niès, fet il, pas ne m'agree // Ce que partir volez de moi » (Cligès, v. 4230-4231).

(« *Cher neveu, fait-il, je n'approuve pas votre désir de vous éloigner de moi* »).

1.2 La négation *ne ... mie*

À l'origine, le substantif *mie* signifie « *quantité minimum de nourriture* », particulièrement « *miette de pain* » ou « *partie molle du pain* » :

N'i remaint point de mie ne de croste, MonGuill1c203⁴.

Mie pouvait aussi garder le sens du latin *mica* « *parcelle, miette* ». Il est alors couramment construit avec un complément déterminatif introduit par *de*, soit avec *en* (= *de* + complément)⁵. A cette époque, le substantif *pas* refusait déjà ces constructions.

Mais de s'espée ne volt mie guerpier (*La Chanson de Roland*, v. 465).
(*De son épée, il ne voulait pas se séparer*).

Bonnard et Régnier donnent à ce vers une traduction textuelle : « *Mais de son épée il ne voulut lâcher miette* »⁶.

Dans ces constructions, on peut remarquer que les substantifs sont devenus des pronoms indéfinis qui jouent le rôle de forclusifs associés à *ne*, dans les propositions négatives, à titre de renforcement de la négation ... Le caractère pronominal des termes en cause se manifeste en particulier par le fait qu'ils peuvent avoir un complément partitif introduit par *de*⁷ :

Nus n'avum mie de Jurfaleu le blunt (*La Chanson de Roland*, v. 2702).
(*Nous n'avons plus Jurfaleu le Blond*).

Ces emplois de *mie* seront conservés jusqu'au début du XIII^e siècle. Mais parallèlement, *mie* sera employé du XI^e au XII^e siècle, comme auxiliaire de la négation, sans aucun sens lexical :

Ultre culvert ! Carles n'est mie fil (*La Chanson de Roland*, v. 1207).
(*Truand fini ! Charles n'est pas dément*).

Et ce li plot mout a veoir, // Qu'or ne le cuide il mie perdre (*Cligès*, v. 6446-6447).

(*Et il en fut très content, car il pensa qu'il ne pourrait plus lui échapper*).

⁴ Takeshi Matsumura, 2015, *Dictionnaire du français médiéval*, Les Belles Lettres, Paris, entrée *mie*.

⁵ Joly Geneviève, 2009, *op. cit.*, p. 182.

⁶ Bonnard Henri, Régnier Claude, 1993, *Petite Grammaire de l'ancien français*, quatrième édition revue, Éditions Magnard, Paris, p. 39.

⁷ Moignet Gérard, 1934, *op. cit.*, p. 180.

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

La négation renforcée dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien De Troyes et la *Chanson De Roland*

On peut remarquer avec les exemples précédents que les deux éléments de la négation encadrent généralement le verbe conjugué à un temps simple ; avec, dans certains cas, les pronoms personnels sujet et objet. Pour les verbes conjugués à un temps composé, les éléments de la négation encadrent l'auxiliaire :

Por son forfet a tort morras, // Qui ne l'as mie desservi (Philomena, v. 1304-1305).

(Tu mourras indûment pour son crime, sans l'avoir mérité).

Pour des raisons métriques, les éléments de la négation peuvent encadrer toute une proposition :

Or n'an manront li Grezois mie, // Car ja t'iert bailliee et randue (Cligès, v. 3694-3695).

(Les Grecs ne l'emmèneront pas, elle va t'être remise et rendue).

Dans d'autres emplois, les deux éléments de la négation se suivent, avec un ordre interchangeable :

Li quens Rollant mie ne s'asoïret (La Chanson de Roland, v. 1321).

(Le comte Roland ne se met pas à l'abri du danger).

La négation *ne ... mie* pouvait être employée en ancien français dans des constructions assez rares :

Vostre olifan ne deignastes suner,

Ne de Carlun mie vos nen avez (La Chanson de Roland, v. 1171-1172).

(Votre olifant, vous n'avez pas daigné le sonner, et Charles vous manque par conséquent).

Dans ce dernier exemple, la négation est employée avec un complément partitif introduit par la préposition *de*. On peut aussi remarquer que le substantif *mie* auxiliaire de la négation, précède l'adverbe *nen* (= *ne* devant voyelle à date ancienne) et que les deux éléments encadrent le pronom personnel sujet (*vos*) et le verbe (*avez*) vient après.

La négation *ne ... mie* pouvait s'associer à l'adverbe *ja*. Il faut cependant signaler que cette construction était très rare :

-Dés ! ja ne mantiroit il mie // S'il me clamoit sa douce amie ! (Cligès, v. 1405-1406)

(- Dieu ! il ne mentirait pas, lui, s'il m'appelait sa douce amie).

Devenu archaïque, l'emploi de *mie* comme auxiliaire de la négation ne se retrouve plus que dans la littérature : *Je ne le dirai mie* (VERL., *Jadis et nag., Les uns et les autres*, VII⁸).

1.3. La négation *ne...point*

Le substantif *point* qui signifie « *quantité minimum d'espace* » apparaît au XII^e siècle dans la langue. En contexte positif, il garde sa signification d'origine :

Et Jehanz au plus tost qu'il puet // A la sepulture reclose, // Si qu'il ne pert a nule chose

*Que l'an i eüst **point** tochié* (Cligès, v. 6214-6217).

(*Jehan referme au plus vite le tombeau et rien ne permet de voir qu'on y ait touché*).

Point pouvait s'associer à l'adverbe de négation *ne* pour exprimer la négation totale. Cependant, *parmi les noms qui servent d'appui à la négation, le mot **point** est celui qui a été le plus longtemps senti comme un substantif*⁹. Ce statut de substantif lui permet de recevoir un complément du nom introduit par la préposition *de* ou d'admettre des constructions syntaxiques avec l'adverbe *en* qui équivaut à la préposition *de* suivie d'un pronom :

*Tant li delite a remanbrer // La biauté et la contenance // Celi ou **n'a point** d'esperance*

Que ja biens l'an doie avenir (Cligès, v. 622-625).

(*tant il a de plaisir à se remémorer la beauté et la grâce de celle dont il désespère d'obtenir jamais quelque bienfait*).

*Et gardez bien, ce vos acoint, // Que **nus** autre **n'an boive point***

Por ce que trop an i a po (Cligès, v. 3289-3291).

(*Prenez bien garde, je vous en avertis, que personne d'autre n'en boive car il y en a fort peu*).

Dans le premier exemple, *point* peut être analysé comme un substantif complément d'objet direct du verbe *a*. Il est accompagné du complément déterminatif *esperance* introduit par la préposition *de*. Dans le dernier exemple, *ne ... point* est associé à l'adjectif indéfini *nus*. Dans ces constructions, *point* a souvent gardé son statut de substantif régime du verbe. Il a conservé la signification d'une quantité nulle référée à un tout par la préposition *de* ou le pronom *en*. Dans certains emplois, *point* est déterminé

⁸ Cité par Grevisse Maurice et Goosse André, 2011, *Le bon usage*, De Boeck Duculot, Paris, p. 1332.

⁹ Ménard Philippe, 1988, *Syntaxe de l'ancien français*, Éditions Bière, Bordeaux, p. 252.

par l'article *un* ou un adjectif. Cependant, ces emplois devaient être assez rares. Nous ne les avons rencontrés ni dans *Cligès*, ni dans *Philomena* :

*Ja cil un point ne li tendra de quanque promis li avra (Thè., 4443)¹⁰.
(Il ne tiendra pas la mondre de toutes ses promesses.)
Ço que a vus apent un seul point ne gardez (Thomas Becket, 1195)¹¹.
(Vous ne vous souciez pas du tout de ce qui relève de vous).*

Les emplois de *point* associé à l'adverbe de négation *ne* n'étaient pas très fréquents en ancien français. Nous en avons dénombré cinq dans *Cligès* (dont quatre où on peut l'analyser comme substantif) et deux dans *Philomena* (dont un où on peut l'analyser comme substantif).

Nous n'avons donc que deux occurrences de *ne ... point* où *point* est un adverbe qui joue uniquement le rôle d'auxiliaire de la négation :

*Et cil poignent tot maintenant // Que demoree n'i ot point (Cligès, v. 4840-4841).
(Aussitôt l'un et l'autre s'élancent sans plus tarder).
Ne la leirai point sejourner (Philomena, v. 120).*

1.4 Ne associé à *gote*, et *mot*

Le substantif *gote* pouvait être employé en renforcement de la négation *ne*. Cependant, le fait était très rare. En effet, on ne le retrouve pas une seule fois dans les 6785 vers de *Cligès*. Dans *Philomena*, il y a une seule construction où l'on pourrait penser que le substantif *gote* est associé à la négation :

*Le sanc an a mis an un vés, // Qu'onques gode n'an cheï fors (Philomena, v. 1012-1013).
(Elle en recueillit le sang dans un vase sans en laisser échapper une goutte.)*

Cette construction semble associer *gote* à la négation. Mais, à l'analyse, elle n'a aucune différence avec celle qui suit :

Si qu'onques li Grezois nes virent (Cligès, v. 3417).

Dans ces deux exemples, les substantifs *gote* et *Grezois* sont respectivement sujets des verbes *cheï* et *virent*. Ainsi, on peut considérer qu'on a ici la négation *onques ... ne* qui porte sur les verbes des deux propositions subordonnées. Le substantif *gote* n'est donc pas employé ici

¹⁰ Cité par Joly Geneviève, 2009, *op. cit.*, p. 183.

¹¹ Cité par Ménard Philippe, 1988, *op. cit.*, p. 253.

comme auxiliaire de la négation ; il garde son sémantisme originel : « *quantité minimum de liquide (sanc)* ».

Lorsque *gote* est employé comme auxiliaire de la négation *ne*, il *apparaît essentiellement associé au verbe veoir*¹² :

*Il i a grant iawe dormant et desouz cele iawe si a .II. dragons qui ne voient goute (Merlin, 28, 5)*¹³.

(Il y a une grande étendue d'eau dormante et, en dessous, deux dragons aveugles.)

*Li dux de Venise, qui vialx (vieux) hom ere (était) et gote ne veoit ... (Villeh. 173)*¹⁴.

Associé aux verbes de sens proche de *dire*, et *savoir*, le substantif *mot* pouvait servir d'auxiliaire de la négation *ne* en ancien français. Le sens de ces verbes auxquels il est associé fait que *mot* garde son sémantisme originel de « *quantité minimum de parole* ». Il est parfois employé avec un complément du nom introduit par la préposition *de* ou avec le pronom *en*. Ces constructions attestent que *mot* garde encore son statut de substantif :

Mis parrastre est ; ne voeill que mot en suns (La Chanson de Roland, v. 1027).

(C'est mon beau-père ; je ne veux pas t'entendre parler de lui !)

De tot ice mot ne savoient // Lor janz qui estoient defors (Cligès, v. 2066-2067).

(Tout cela, les autres chevaliers, qui se trouvaient à l'extérieur, l'ignoraient).

N'onques mes ne vos an dis mot (Cligès, v. 3032) (Je ne vous en ai encore jamais dit mot).

On peut remarquer que l'ordre des éléments de la négation est interchangeable. Dans le dernier exemple, *ne ... mot* est associé à une autre négation partielle *n'onques mes*.

Le substantif *mot* peut cependant fonctionner comme un corrélatif de l'adverbe de négation, sans complément du nom. Dans cet emploi, il garde toujours son sémantisme originel et s'associe aux verbes de sens proche à *dire* et *savoir* :

Mes Alixandres mot ne dit (Cligès, v. 1375) (Mais Alexandre ne disait mot).

A la fin de leur processus de grammaticalisation, les substantifs *pas*, *point* et *mie* devenus des adverbes forclusifs, semblaient être en concurrence avec la négation simple :

N'aieez mie de nos peor ! (Cligès, V. 5976) (N'ayez pas peur de nous !)

¹²Joly Geneviève, 2009, *op. cit.*, p. 183.

¹³ Cité par Joly Geneviève, 2009, *op. cit.*, p. 183.

¹⁴ Cité par Bonnard Henri, Régnier Claude, 1993, *op. cit.*, p. 40.

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

La négation renforcée dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien De Troyes et la *Chanson De Roland*

Ne nos feites longues pleidier ! (Cligès, V. 5950) (Epargnez-nous de longues discussions !)

Ne cuidiez pas que je vos die, (Cligès, V. 4636) (N'attendez pas que je vous dise,)

Ne ... mie, ne ... pas et ne simple semblent être employés dans des contextes similaires. Mais la concurrence de la négation simple ne et de la négation renforcée par un adverbe comme mie, pas, point, gote (...) doit être définie. Le choix n'est pas libre, car l'emploi de l'une ou de l'autre construction est lié à différents types syntaxiques¹⁵.

A côté des négations ne ... pas (point, mie, ...), on pouvait avoir affaire à un fait un peu différent dans les cas où la négation est renforcée par un substantif expressif ou pittoresque suggérant le plus souvent l'idée de « très faible valeur »¹⁶ :

S'an va si ferir un gloton // Que ne li valut un boton // Ne li escuz ne li haubers (cligès, v. 2045 – 2047)

(Il va en frapper si violemment un coquin que écu et haubert ne lui sont d'aucun secours...)

2 La négation partielle

L'adverbe de négation *ne* renforcé, peut exprimer la négation partielle en ancien français. Cette négation renforcée se fait à l'aide de *forclusifs* qui orientent la forme négative selon les deux champs de la temporalité ou de la quantification (éventuellement les deux)¹⁷. Les auxiliaires de la négation utilisés dans ce contexte sont les adverbes de temps et de quantité ou les adjectifs et pronoms indéfinis.

2.1. La négation *ne* renforcée par un adverbe de temps ou de quantité

Les adverbes les plus courants dans ces constructions sont *ja, jamés (ja mes, jamais), onques (unc, unkes) et onques mes*. Ils avaient à l'origine une valeur positive, qu'ils ont conservée pendant tout l'ancien français¹⁸ :

Au plus tost quë il onques pot // Vint a la reine an son tré. (Cligès, V. 2256-2257)

(Dès qu'il le put, il vint rejoindre la reine dans sa tente.)

¹⁵ Moignet Gérard, 1934, *op. cit.*, p. 278.

¹⁶ *Ibid.*, p. 277.

¹⁷ Joly Geneviève, 2009, *op. cit.*, p. 184.

¹⁸ *Ibid.*

An la flor estoit ses aages, // Car pres avoit ja de quinze anz. (Cligès, V. 2764-2765)

(Il était dans la fleur de l'âge, car il avait déjà près de quinze ans).

Mais dès qu'ils sont en corrélation avec *ne*, ils prennent une valeur temporelle négative qu'ils orientent soit vers le futur, soit vers le passé. Ainsi, *ne ... ja, ne ... jamès* sont employés pour le temps à venir :

Ja mes an trestote ma vie // Ne quier d'autre home estre servie. (Cligès, 5349-5350)

(De toute ma vie désormais, je ne veux avoir d'autre serviteur que vous.)

De Mahumet ja n'i avrez aiüde. (La Chanson de Roland, V. 1336)

(De Mahomet vous n'(aurez jamais d'aide.)

Les emplois de *ne ... ja, ne ... jamès (jamais, ja mes)*, apparaissent dans des énoncés à visée prospective¹⁹. L'orientation vers le temps à venir est souvent marquée par le verbe au futur comme pour le dernier exemple (*avrez*). Le subjonctif présent ou l'impératif pouvait aussi indiquer la visée prospective des énoncés :

Et ce meïsmes vos relo // Que ja ne sache dont il vint, (Cligès, V. 3292-3293)
(Et je vous recommande en plus qu'il ne sache pas d'où elle vient.)

Ja vers moi ne vos an celez ! (Cligès, V. 2297) (Inutile de vous en cacher devant moi !)

Ne ... ja, ne ... jamès pouvaient se combiner avec d'autres auxiliaires de la négation comme *plus, onques*, ou le substantif *mie* :

Ja plus ne m'an covient aprandre : (Cligès, V. 952) (Je n'ai plus rien à apprendre.)

Qui onques fust ne ja mes soit. (Cligès, V. 311) (que la terre ait jamais porté.)
-Dés ! ja ne mantiroit mie (Cligès, V. 1405) (Dieu ! Il ne mentirait pas,)

Associé à *mie*, *ne ... ja* exprime la négation totale comme on le voit dans le dernier exemple. On peut aussi voir que, tout seul, *ja ... ne ou ne ... ja* est assez souvent employée comme négation totale au sens de « *ne ... absolument pas, pas du tout* »²⁰ :

De ce s'est il mout correciez, // Que je ne li ai ja bailliez ; (Cligès, V. 1429-1430).

(Il est fort en colère que je ne les lui aie pas encore livrés).

¹⁹ Joly Geneviève, 2009, *op. cit.*, p. 184.

²⁰ Ménard Philippe, 1988, *op. cit.*, p. 254.

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

La négation renforcée dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien De Troyes et la *Chanson De Roland*

La négation partielle *ne ... onques* était assez fréquente en ancien français. Elle orientait le champ de la temporalité vers le temps passé et pouvait s'associer à l'adverbe *mes* ou l'indéfini *nul* sans changer de sens :

Qu'onques n'oïstes sa paroille, (Philomena, V. 1444) (Comme vous n'en avez jamais entendu :)

Car onques mes ne pensai tant // A nul home el siecle vivant, (Cligès, V. 921-922)

(Car jamais encore aucun homme au monde n'a autant occupé mes pensées ;)
Onques nus hon ne l'an blasma, (Cligès, v. 4114) (Et personne ne l'en blâma).

Onques ... ne pouvait être employé dans certaines circonstances comme négation totale. Il est alors souvent traduit en français moderne par *ne ... pas* :

Mes je ne le desservi onques. (Cligès, v. 4481) (mais moi je ne l'ai pas trahi.)

Les adverbes *mes, plus, gueres (gaires, gueires)*, en association avec l'adverbe de négation *ne*, pouvaient servir en ancien français, à exprimer la négation partielle. Ils sont à l'origine des adverbes de quantité.

Mes vient de l'adverbe de quantité latin *magis* qui signifie « *plus* », « *davantage* ». Employé comme auxiliaire de la négation, il garde souvent un sens quantitatif augmentatif :

Guenes respunt : Jo ne sai veirs nul hume
Ne mes Rollant, k'uncore en avrat hunte. (La Chanson de Roland, v. 381-382)
(Ganelon répond : « je n'en connais certes pas qui soient ainsi, sinon Roland, qui un jour en sera déshonoré.)

Mes n'est chose que li uns vuelle // Que li autre ne s'i acuelle. (Cligès, v. 6343-6344)
(Mais il n'est rien que l'un ne désire sans que l'autre ne s'y rallie).

On peut remarquer que la négation partielle *mais ... ne* ou *ne ... mais* est courante en AF, avec un verbe au présent, au passé ou au futur, au sens de « *ne ... plus, ne ... jamais, ne ... plus jamais*²¹. Elle prend alors une valeur temporelle même si sa valeur, à l'origine est quantitative :

De ma vie mes ne me chaut ! (Cligès, v. 6270) (Je ne me soucie plus de vivre !)

La négation *mes ... ne* était quelques fois employée comme négation totale : elle prend le sens de « *ne ... absolument pas, pas du tout* » :

Qui bien voient que par enor // Ne partiront mes de l'estor, (Cligès, v. 2939-2940)

²¹ Ménard Philippe, 1988, *op. cit.*, p. 254.

(*Car ils voient bien qu'ils ne sortiront pas à leur honneur de la mêlée.*)

L'adverbe *plus*, issu du latin *plus* « *davantage* », fonctionnait en ancien français comme auxiliaire de la négation *ne*. Il gardait souvent son sens quantitatif augmentatif et l'ordre des éléments du système *ne ... plus* était interchangeable. D'autres auxiliaires de la négation comme *ja* et *rien* pouvaient venir s'associer au système sans en changer le sens :

*Tant con la bataille durra // Qui s'ost movoir por nul afeire
Ne plus qu'il s'oseroit l'uel treire.* (Cligès, v. 4044-4045.

(*Durant le combat, nul ne se risquerait à bouger quelle qu'en soit la raison,
pas plus qu'à s'arracher un œil.*)

Ja plus ne m'an covient aprandre : (Cligès, v. 952) (*Je n'ai plus rien à apprendre.*)

Que rien plus ne desireroie, (Cligès, v. 798) (*que je ne désirerai plus rien.*)

Cependant, *ne ... plus* peut avoir une valeur temporelle et signifier parfois « *ne ... pas plus longtemps, ne ... pas davantage de temps* »²² :

Cele ne li pot plus celer // De quel mangier ele le sert, (Philomena, v. 1400-1401)

(*Elle ne pouvait le laisser ignorer plus longtemps quel repas elle lui avait servi.*)

En français moderne, *ne ... plus* a perdu sa valeur fondamentale quantitative pour ne garder qu'une valeur temporelle. Il signifie « *ne ... pas désormais* » :

- *Je ne suis plus sûr de vouloir savoir qui était cet Elimane*²³.

L'adverbe *gueres* vient du francique **waigaro* qui signifie « *beaucoup* », « *énormément* ». Il a conservé sa valeur quantitative en ancien français. De ce fait, *ne ... gueres* a le sens de « *ne ... pas beaucoup* » :

Ancor n'ai je gueires sofert // Por quoi tant demanter me doive. (Cligès, v. 1014-1015)

(*Pourtant je n'ai encore guère souffert et n'ai pas de raison de m'affliger de la sorte.*)

²² Ménard Philippe, 1988, *op. cit.*, p. 255.

²³ Sarr Mohamed Mbougar, 2021, *La plus secrète mémoire des hommes*, Éditions Philippe Rey, Paris, p. 81.

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

La négation renforcée dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien De Troyes et la *Chanson De Roland*

L’adverbe *mes* peut s’associer à *ne ... gueres* et ainsi apporter une valeur temporelle à la négation. *Ne ... mes gueres* signifie « *pas plus longtemps* » et s’emploie avec un verbe qui indique le temps dans ses deux occurrences que nous avons dans *Cligès* :

Et sache ne vivra mes gueires (Cligès, v. 6294) (Qu’elle sache bien que Félice ne vivra plus longtemps)

Mes cil ne tarderont mes gueires, (v. 3929) (Il ne vont pourtant plus guère tarder,)

Il faut noter que l’emploi de *ne ... gueres* n’était pas très fréquent en ancien français, du moins dans *Cligès*. En effet, nous n’y avons recensé que neuf occurrences.

2.2. Ne renforcé par un adjectif ou un pronom indéfini :

En ancien français, *ne* était renforcé par un adjectif ou un pronom indéfini pour donner une négation partielle. Ces indéfinis qui étaient généralement *nul* ou *rien* pouvaient avoir les fonctions sujet ou complément.

Nul provient de l’adjectif latin *nullus* qui a le sens de « *aucun* », « *en aucune façon* », « *pas du tout* » entre autres significations. Il a donc une valeur étymologique négative. Il pouvait être à la fois adjectif et pronom en ancien français et servir de forclusif à l’adverbe de négation *ne* :

Ainz li fet cuidier et antandre // Qu’a lui ne se porroit nus prandre

De proesce ne de savoir, (Cligès, v. 4539-4541)

(On lui fera croire et on le persuadera qu’en vaillance et en sagesse, personne ne pourrait lui être comparé).

Dans cet exemple, *nul* (*nus* = *nuls* cas sujet singulier), auxiliaire de la négation *ne*, est un pronom indéfini. Il a la fonction de sujet inversé du verbe *porroit* ; il a le sens de « *aucun* ». Cet emploi était assez fréquent en ancien français. Il semblait être en concurrence avec l’emploi – moins fréquent - de *aucuns* dans le vers suivant :

Que de rans ne s’an part aucuns ? (Cligès, v. 4651) (Pourquoi n’y en a-t-il pas un à sortir des rangs ?)

Aucuns est ici un pronom indéfini, sujet inversé du verbe *part*. Il fonctionne comme corrélatif de l’adverbe *ne* pour exprimer une négation partielle.

Nul pronom indéfini associé à *ne* pouvait avoir la fonction d’attribut du sujet :

Que ci n'et nul qui ne s'an voise. (Cligès, v. 5473) (Qu'ils doivent s'en aller tous.)

Cependant les emplois de *nul* pronom indéfini en fonction régime étaient très rares et se construisaient généralement avec les tournures impersonnelles comme *il i a* :

N'i a nul qui joie ne maint. (Cligès, v. 2209) (La joie est générale.)
Car d'aus n'i a nul si vaillant, (Cligès, v. 2941) (Parmi eux en effet, il n'en est aucun de si valeureux).

Dans la tournure impersonnelle, le pronom *nul* est en fonction régime de l'auxiliaire *a*. Il joue également le rôle d'antécédent du pronom relatif *qui* dans le premier exemple. Nous avons rencontré dans *Cligès*, sauf erreur de notre part, une seule occurrence de *nul* pronom indéfini en fonction régime d'un verbe autre que l'auxiliaire *avoir*. En effet, dans l'exemple qui suit, il est complément du verbe *trover* :

Mes il n'an i a nul trové, (Cligès, v. 3467) (Mais il ne trouva plus personne.)

Lorsqu'il est adjectif indéfini, *nul* auxiliaire de la négation détermine un substantif en fonction sujet ou régime. Dans les exemples qui suivent, l'indéfini *nul* détermine respectivement le substantif *domage* en fonction régime et *mires* en fonction sujet :

Car n'i cuide avoir nul domage. (Philomena, v. 1221) (Car elle n'y voyait rien à craindre.)
Que nus mires ne s'an prant garde, (Cligès, v. 5720) (Qu'aucun médecin ne s'approche de lui.)

Rien, qui vient du latin *rem*, était à l'origine un substantif féminin et avait le sens de « chose », « créature, personne ». Il gardera cette valeur substantivale jusqu'en français classique et pouvait être actualisé par un déterminant :

Cele ne li cele ne test // De son panser nes une rien (Cligès, v. 5412-5413).
(Celle-ci ne lui cacha absolument rien de son projet)
Car Nature s'an fu penée, // Plus que nule autre rien née (Philoména, v. 167-168).
(Nature avait mis plus de soin à la faire que pour aucune autre créature).

Lorsqu'il est en corrélation avec la négation *ne*, *rien* signifie « personne », « aucune chose », il devient un indéfini et forme avec l'adverbe *ne* une négation partielle. Dans ce contexte, il est soit en fonction sujet soit en fonction régime :

Mes il ne se vante de rien (Cligès, v. 4897), (Cependant il se garde bien de se vanter).

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

La négation renforcée dans *Cliges* et *Philomena* de Chrétien De Troyes et la *Chanson De Roland*

Dans cet exemple, *rien* est un indéfini en fonction régime indirect introduit par la préposition *de*. Cette construction était assez fréquente en ancien français. Elle pouvait se faire avec l'auxiliaire être :

Car je ne sui de rien a lui (Cligès, v. 521) (Car je n'ai rien à voir avec lui !)
Sanz ce que de rien ne la quast ; (Cligès, v. 728) (sans causer la moindre fracture).

Rien pouvait également avoir la fonction de régime direct. Il est dans ce cas complément du verbe :

Mes por ce me vuel escuser // Que sers ne doit rien refuser (Cligès, v. 6549-6550)
(Mais pour me disculper, je veux dire qu'un serf ne doit rien refuser).

Lorsqu'il est au cas régime sujet, *rien* en corrélation avec l'adverbe *ne* avait les fonctions syntaxiques de sujet du verbe ou d'attribut du sujet. Mais dans les deux exemples qui suivent, *rien* semble retrouver son statut de substantif puisqu'il est actualisé par l'indéfini *nule* :

Si que riens nule n'i antrast (Cligès, v.. 6423) (... que personne ne peut entrer...)
N'est riens nule qui li displeise, (Cligès, v. 6426)
(rien ne vient gêner son plaisir, (il n'est rien qui vient gêner son plaisir)).

Conclusion

Ne seul suffisait pour exprimer la négation en ancien français. Cependant on l'employait aussi très souvent avec un forclusif qui vient achever le mouvement de négation. Selon la nature du forclusif, on avait soit une négation totale, soit une négation partielle.

La négation totale se construisait avec l'adverbe *ne* renforcé par un mot d'origine substantivale : *pas*, *mie*, *point* ou *gote*. Ces mots qui se sont délexicalisés à la suite d'un processus plus ou moins long, ont servi d'auxiliaire à l'adverbe *ne* dans des contextes très variés, mais toujours en concurrence avec *ne* seul. Les emplois de *pas* et *point* comme forclusif de la négation ont survécu en français moderne. Par contre ceux de *mie* et *gote* sont devenus archaïques et on ne les retrouve plus que dans la littérature.

Dans la construction de la négation partielle, *ne* était renforcé par des adverbes ou par des indéfinis. Les adverbes corrélatifs de *ne* étaient des adverbes de temps ou de quantité. Les adverbes de temps étaient *ja*, *mes*, *james* ou *onques*. Ils orientaient la négation soit vers le futur, soit vers le passé. Seul *jamais* est encore utilisé en français moderne comme forclusif.

Les adverbes de quantité étaient *plus* et *gueres*. Ils perdaient dans certains emplois leur valeur quantitative pour exprimer le temps.

Comme les adverbes, les indéfinis *nul* et *rien* servaient d'auxiliaire à l'adverbe *ne* pour construire une négation partielle. En corrélation avec *ne*, ils avaient les fonctions sujet ou régime.

À côté de la négation simple exprimée par *ne* seul et de la négation renforcée, objet de cette étude, l'ancien français se servait aussi de la négation prédicative *non*.

Bibliographie

- Bonnard Henri, Régnier Claude, 1993, *Petite Grammaire de l'ancien français*, quatrième édition revue, Editions Magnard, Paris.
- Grévisse Maurice et Goosse André, 2011, *Le bon usage*, De Boeck Duculot, Paris.
- Joly Geneviève, 2009, *L'ancien français*, Edition Belin, Paris.
- Joly Geneviève, 2012, *Précis d'ancien français, Morphologie et syntaxe*, Armand Colin, 2^e édition, Paris.
- Ménard Philippe, 1988, *Syntaxe de l'ancien français*, Éditions Bière, Bordeaux.
- Moignet Gérard, 1934, *Grammaire de l'ancien français*, éditions Klincksieck, Paris.
- Sarr Mohamed Mbougar, 2021, *La plus secrète mémoire des hommes*, Éditions Philippe Rey, Paris.
- Takeshi Matsumura, 2015, *Dictionnaire du français médiéval*, Les Belles Lettres, Paris.